

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-12

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 <b>Total (mini 19) : 27</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valery LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

### Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Programme d'éducation au territoire et à l'environnement - Prise en charge de frais de d'un intervenant à la formation à la préhistoire**

Le Président expose :

**Vu** la délibération n°2018-03-10 du Comité syndical du 25 juin 2010 concernant la prise en charge des frais de mission des partenaires associés dans la cadre d'actions démonstratives ;

**Vu** la délibération n°2012-12-10 du Comité syndical du 22 mars 2018 concernant la mission Education au Territoire et à l'Environnement et le programme de formation annuel des intervenants éducatifs ;

Dans le cadre du programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement (EET), une formation de 3 jours est organisée autour des patrimoines historiques des Baronnies provençales à partir du Centre de Vacances de la Fontaine d'Annibal.

Le formateur, M. Hervé BRUGNOT (Terra Natura) est hébergé à l'Hôtel sous l'Olivier de Buis les Baronnies.

Il est proposé de prendre en charge les frais d'hébergement en demi-pension du formateur. La dépense correspondant à la prise en charge de ces frais est incluse dans le budget de l'action EET 2018-2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de prendre en charge les frais d'hébergement de M. Hervé BRUGNOT
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS